

Communication concernant les négociations au sujet d'un accord de coopération avec le PCAOB

« Le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) a négocié tout au long de l'année 2020 un accord de coopération relatif à la surveillance des auditeurs avec le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB), l'autorité de surveillance des auditeurs aux Etats-Unis.

Cet accord de coopération devrait permettre l'échange d'informations entre les deux parties et permettre au PCAOB de lancer des inspections conjointes avec le CSR en Belgique.

Ceci est particulièrement important à la lumière des développements législatifs récents aux États-Unis, à savoir l'adoption du Holding Foreign Companies Accountable Act (HFCAA). Cette loi prévoit la suspension de la négociation d'instruments financiers émis par des sociétés étrangères et cotées sur les bourses ou les marchés réglementés américains si le PCAOB n'a pas été en mesure d'effectuer des inspections ou des enquêtes dans leur juridiction d'origine pendant une période de trois ans ou plus. Bien que cette loi vise les sociétés chinoises en premier lieu, elle pourrait avoir des répercussions malheureuses sur les sociétés belges, certes au plus tôt dans trois ans.

Le CSR et le PCAOB sont toutefois sur le point de conclure un accord de coopération. Cela impliquerait également la conclusion d'un accord sur la protection des données (Data Protection Agreement ou DPA). Un DPA standard, servant de modèle pour tous les États membres de l'Union européenne, est actuellement examiné par le Comité européen de la protection des données (EDPB), qui adoptera un avis, en toute probabilité, au cours du premier trimestre 2021. En cas d'approbation, le CSR poursuivra la procédure nationale et demandera à l'Autorité belge de protection des données (APD) d'approuver à son tour le DPA à conclure avec le PCAOB. Il s'agit d'une condition préalable à la signature de l'accord de coopération avec le PCAOB, qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021. »
